BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 25 mars 2022	***N° 2022-163***

Convocation du 18 mars 2022
Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :
M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16

M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwenaël LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwenaël LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) :
Monsieur Philippe POUTOU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 25 mars 2022**	***Délibération***
	Direction Développement Economique	***N° 2022-163***

Mois de l'économie sociale et solidaire 2021 - Remise des 3 prix "Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par Bordeaux Métropole - Rectification matérielle - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire a été créé en 2009 à l'initiative du service Economie sociale et solidaire (ESS) pour donner une visibilité aux acteurs solidaires du territoire, notamment aux projets associatifs et d'entrepreneuriat social.
Ce prix a été construit avec une quinzaine de partenaires, dont la participation au jury a permis chaque année de désigner 3 lauréats.

Le succès du Prix est souvent au rendez-vous dans les phases de candidatures, puisqu'il attire un nombre croissant de candidats chaque année (plus de cinquante dossiers déposés en 2020).

Pour cette 13ème édition, Bordeaux Métropole et les partenaires du Prix ont souhaité renouveler la dynamique impulsée lors du concours 2019, en faveur de l'accompagnement à l'entrepreneuriat social.

Bordeaux Métropole et les partenaires du Prix ont souhaité ainsi faire évoluer l'offre aux lauréats dans le but de leur proposer un parcours d'accompagnement.
Ce cadre renouvelé du Prix coup de cœur se décline de la façon suivante en 2021 :

- Un Prix numéraire restant sur la base de 5 000 € par lauréat, et toujours 3 lauréats désignés par le jury sur une édition. Ces 5 000 € seront versés en un seul tenant, et utilisables directement par les lauréats, pour les besoins de leur projet en fonction des recommandations d'accompagnement formulées par le jury.

- Un élargissement des critères de sélection des projets sur la création d'activité
  – les candidats peuvent se positionner qu'ils soient au stade de l'idée, de la création ou déjà créés depuis au plus 3 ans

– et sur le statut
  – les candidats peuvent être éligibles qu'ils aient un statut de l'ESS, un statut d'entreprise commerciale à caractère social, ou qu'ils n'aient pas encore déterminé le statut qu'ils adopteront.

- Un parcours d'accompagnement proposé aux 3 lauréats sur la base de plusieurs catégories répondant à leurs besoins :
o accompagnement entrepreneurial et à l'émergence d'activité,
o financement de projet,

o communication,
o mentorat par des entrepreneurs sociaux,

- Un jury de sélection élargi, avec certains partenaires historiques, et des partenaires nouveaux, accompagnées dans le cadre du Plan d'actions en faveur du développement de l'ESS, qui intègrent les différentes catégories du parcours d'accompagnement :
    - o accompagnement entrepreneurial et à l'émergence d'activité : l'Association territoires et innovation sociale (ATIS), la Maison de l'initiative et de l'entrepreneuriat (MIE), la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Nouvelle Aquitaine, Coop Alpha, Les Premières Nouvelle Aquitaine,
    - o financement de projet : France active Aquitaine, Crédit mutuel du sud-ouest, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Jadopteunprojet.com,
    - o communication/formation : O Tempora, Equitacom, Les amis de R.I.G.,
    - o mentorat : Frédéric Petit, dirigeant d'Elise atlantique, Nicolas Guenro, dirigeant de Citiz, Sylvain Lepainteur, dirigeant de la Conciergerie solidaire et Dominique Nicolas, responsable du Centre ressource d'écologie pédagogique d'Aquitaine (CREPAQ).

Ainsi, dans le cadre du Mois de l'ESS 2021, Bordeaux Métropole a organisé le 5 novembre 2021, le jury de sa 12ème édition du Prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire.

Ce concours était ouvert à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière, à toutes associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique créées depuis au plus 3 ans ou en cours de création, sans statut ou sous statut commercial avec un caractère social, porteuses d'un projet ou d'une initiative de l'ESS sur le territoire métropolitain. Ces porteurs de projet devaient répondre à un besoin peu ou pas satisfait au sein de la Métropole afin de déboucher sur une activité économique prometteuse et une création d'emplois.
L'appel à candidatures s'est déroulé du 21 juillet au 17 octobre 2021 via une campagne de courriels et des relais d'informations sur le site Internet de Bordeaux Métropole dédié à l'ESS : ess.bordeaux-metropole.fr et sur les sites des partenaires. Les projets doivent contribuer au développement d'activités et d'emplois dans l'économie sociale et solidaire, être innovants et favoriser les réseaux d'acteurs.

Les dossiers enregistrés pour l'édition 2020 ont été examinés selon la grille d'analyse suivante :

•Le caractère émergent du projet ou de l'activité : le projet candidat doit concerner une activité au stade de l'idée, en création ou existant sur le territoire depuis 3 ans au plus. Les projets en phase de développement d'activité ne seront pas retenus.
•Le caractère innovant du projet et l'utilité sociale de l'activité : le projet doit apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou pas satisfaits sur le territoire, apporter une valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants, rechercher la mixité sociale et territoriale, être accessible au plus grand nombre,
•La gouvernance de la structure : sont regardés également le mode de fonctionnement coopératif et/ou collégial du projet, la prise en compte de besoins du public cible du projet et son implication, la qualité des partenariats avec d'autres organismes,
•Le besoin d'accompagnement entrepreneurial, financier, ou de communication au service de l'émergence du projet : le concours propose un prix financier de 5 000 € assorti d'un accompagnement de professionnels partenaires du jury, dans les catégories « Accompagnement entrepreneurial et à l'émergence d'activité », « Financement de projet », « Communication » et « Mentorat avec des entrepreneurs sociaux du territoire ».

La décision du jury, réuni le 5 novembre 2021, a permis de valoriser les 3 lauréats suivants parmi l'ensemble des dossiers de candidats :

- la société **Ethypik** : née du constat que trop de personnes avec de réelles compétences ne trouvent pas le chemin de l'emploi parce qu'elles ne répondent pas aux critères des canaux classiques du recrutement, Ethypik, entreprise agréée ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale), propose une nouvelle manière d'aborder le recrutement : un sourcing de candidats

dans la rue (street sourcing), directement sur les lieux de vie (et ailleurs) des habitants, basé sur les compétences humaines et comportementales (soft skills) et adapté à tous les types de profils.
- l'association **Le Petit Parc :** le projet du Petit Parc est né de la rencontre entre 2 mamans, qui paradoxalement s'est faite pendant le premier confinement en mars 2020, autour de l'envie d'ouvrir un lieu de convivialité dans le quartier du Grand Parc, un lieu qui faciliterait la rencontre et les échanges entre les habitants.
De là est née l'association le Petit Parc, pour proposer des espaces dédiés au développement interpersonnel qui permettent à une communauté de se rassembler pour partager des ressources à travers des moments de convivialité, des activités pour faire ensemble et l'animation d'un café/cantine, au niveau de la salle des fêtes du quartier Grand Parc à Bordeaux.
- l'association **La Petite sœur :** La Petite sœur est un nouvel outil pour favoriser une dynamique inclusive en impulsant des coopérations pour remettre les publics vulnérables ou dits décrocheurs au cœur du lien social. Pour ce faire, elle s'appuie sur les ressources existantes de l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) Bordeaux Saint Genès dans une logique d'optimisation et de mutualisation d'espaces pour développer des synergies. Elle porte ainsi le projet de la Rêverie, qui consiste en la mise à disposition d'espaces vacants au sein d'établissement médico-sociaux à des structures de l'ESS. Au-delà de la dynamique de mutualisation, cette mise à disposition permet une cohabitation qui vise à favoriser la déstigmatisation des publics accompagnés et un meilleur ancrage des établissements sur leur territoire.

Un prix spécial du jury Christian Valadou (sans financement) a également été attribué à :
- la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) **Acc'ESS** : La réflexion autour du projet de création d'Acc'ESS a débuté en novembre 2020. A la base de cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), se trouvait l'idée de faire évoluer les méthodes pédagogiques de Sciences Po Bordeaux pour renforcer le pouvoir d'agir des étudiants. Aujourd'hui, la structure est devenue un cabinet de conseil proposant les services des étudiants du Master Économie Sociale et Solidaire et Innovation Sociale (ESSIS) de Sciences Po Bordeaux aux entreprises néo-aquitaines et girondines, qu'elles soient de l'ESS ou classiques.

Conformément au règlement du concours, chaque lauréat hors prix spécial remporte un prix d'une valeur de 5 000 € en numéraire.

La présente délibération a déjà été présenté au Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 pour affecter les 3 prix financiers de 5 000 € aux lauréats 2021. Cependant, les noms des lauréats et leurs descriptions étaient manquants. Cette délibération a vocation à combler une carence en indiquant les noms des lauréats absents de la précédente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable sur ce rapport de la Commission métropolitaine Emploi et développement économique du 8 novembre 2021,
VU l'avis favorable sur ce rapport de la Commission métropolitaine Finances et évaluation des politiques publiques du 12 novembre 2021,
VU la délibération n°2021/654 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 actant le financement des Prix coup de cœur ESS 2021 de Bordeaux Métropole,
VU le projet d'acte d'engagement des lauréats 2021 pour l'utilisation du prix,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la décision du jury de sélection réuni le 5 novembre 2021, d'attribuer le Prix coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire 2021 de Bordeaux Métropole à la société

Ethypik, l'association Le Petit parc et l'association La Petite sœur, ainsi que le Prix spécial du jury Christian Valadou à la SCIC Acc'ESS,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer un prix d'un montant de 5 000 € au bénéfice de la société Ethypik**.** Le montant du prix de 5 000 € est utilisable auprès des partenaires, dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix, soit jusqu'au 1er décembre 2023,

Article 2 : d'attribuer un prix d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'association Le Petit parc. Le montant du prix de 5 000 € est utilisable auprès des partenaires, dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix, soit jusqu'au 1er décembre 2023,

Article 3 : d'attribuer un prix d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'association La Petite soeur. Le montant du prix de 5 000 € est utilisable auprès des partenaires, dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix, soit jusqu'au 1er décembre 2023,

Article 4 : d'imputer la dépense au budget principal, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif, chapitre 65, article 65132, fonction 62.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **31 MARS 2022** **PUBLIÉ LE :** **31 MARS 2022**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER